

Nº 7

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Mardi 1^{er} Octobre 1895

	Page
Funérailles de M. Pasteur	342

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le Mardi premier octobre, à dix heures et demie du matin, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. GÉRY LEGRAND, maire.

Secrétaire : M. BRACKERS D'HUGO.

Pr'sents :

MM. ALHANT, BARBE, BAREZ, BARROIS, BASQUIN, BERGUES, BIGO-DANEL, BOUCHERY, BRACKERS D'HUGO, BRASSART, CRAMETTE, DRUEZ, GRONIER-DARRAGON, MAQUART, MEURISSE, MOY, OVIGNEUR, et WILLAY.

Absents :

MM. CANNISSIÉ, CASSE, FACON, GAVELLE, KOLB, LACOUR, PLAMONT, RIGAUT, VERLY et VIOLETTE, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le MAIRE. — Vous connaissez, Messieurs, la raison qui nous a forcés à nous réunir en séance extraordinaire : une douloureuse nouvelle vient de causer une émotion profonde dans toute la France : M. Pasteur est mort.

M. Pasteur était attaché depuis longtemps à notre ville et nos concitoyens lui ont témoigné leur admiration dans l'inoubliable séance qui eut lieu à la Société Industrielle. Depuis cette époque l'illustre savant nous a autorisés à donner son nom à l'Institut bactériologique créé dans cette ville, resserrant ainsi les liens qui l'unissaient à notre cité.

Dans ces conditions, M. Pasteur n'est pas pour nous seulement un grand Français, il est aussi un Lillois et je ne doute pas que vous vous joigniez à l'Administration Municipale pour manifester les sentiments de profond regret que nous éprouvons à cette douloureuse circonstance.

J'ai l'honneur de vous soumettre le texte d'une adresse à M^{me} Pasteur.

« La mort de Pasteur est un deuil pour l'humanité. Elle est ressentie douloureusement par tous les Lillois dont il a été le concitoyen, alors qu'à la tête de notre Faculté des Sciences, il jetait les premières bases des admirables travaux qui ont immortalisé son nom.

» Le Conseil Municipal, réuni en assemblée extraordinaire, adresse à sa veuve l'hommage de ses respectueuses condoléances. Il décide qu'une délégation de ses membres représentera la Ville de Lille aux funérailles de l'illustre savant. »

M. BIGO-DANEL. — La population lilloise approuvera cet hommage rendu par le Conseil Municipal à la mémoire d'un bienfaiteur de l'humanité et du plus grand savant de ce siècle.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

M. le MAIRE. — Il y aura lieu de nommer la délégation chargée d'assister aux funérailles. En pareille circonstance, la délégation est habituellement donnée au Maire, à un adjoint et à trois conseillers désignés par le sort.

M. DRUEZ. — N'y aurait-il pas lieu de faire célébrer un service pour M. Pasteur ainsi qu'il a été fait pour le Maréchal de Mac-Mahon ?

M. le MAIRE. — Vous voulez parler d'un service religieux ?

M. BIGO-DANEL. — Sans doute, un service religieux dans l'église Saint-Maurice.

M. le MAIRE. — Ce genre de cérémonies n'est pas du ressort d'une municipalité et je ne crois pas que nous puissions créer ce précédent. Je comprendrais plutôt une manifestation lors de l'inauguration de notre Institut Pasteur dont la construction va commencer.

M. BOUCHERY. — Je désirerais savoir comment se fera le tirage au sort des délégués, est-ce entre tous les conseillers en exercice ou bien entre tous les conseillers présents à cette séance.

M. BASQUIN. — Il me semble que nous devons admettre tous les conseillers en exercice. Ceux qui n'ont pas eu le temps d'assister à cette séance peuvent très bien n'avoir aucun empêchement pour aller samedi à Paris.

M. BOUCHERY. — C'est vrai, mais d'un autre côté, il est bon de savoir dès à présent si tous les élus peuvent accepter ce déplacement, et de ne pas avoir à faire de nouvelles nominations au dernier moment.

M^r. le MAIRE. — Je mets aux voix le mode de nomination.

Le Conseil décide que le tirage au sort aura lieu entre les conseillers présents à la séance.

Sont en conséquence délégués pour assister aux funérailles :

MM. Ovigne, Cramette et Willay.

Sont désignés comme suppléants :

MM. Bergues et Alhant.

La séance est levée à onze heures et demie.

CERTIFIÉ

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND